

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le trente Juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

**PRESENTS :** M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTET Martine - M. ANNÉREAU Michel - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. AZAMA Christophe - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. Philippe LATAUD - Mme MALGOUYAT Florence - M. SARAZIN Emmanuel - M. LESCALMEL Nicolas - Mme LUC Laetitia - M. MARIONNEAU Clément - Mme ABSOLU Florence - Mme BOUTEILLER Evelyne

**ABSENTS REPRESENTES :** Mme Jessica LERAY (*pouvoir à Mme Martine BOUTET*)  
M. Brandon BREAU (*pouvoir à Mme Florence ABSOLU*)

**ABSENT NON REPRESENTÉ :** M. PAIRAUD Mathieu

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laura MILLET

date de la convocation : 23/06/2022  
date affichage : 24/06/2022  
dates de publication :  
24/06/2022 site internet  
29/06/2022 Journal Sud-Ouest

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Conseillers présents : 16  
Conseillers représentés : 2  
Conseiller non représenté : 1  
Votants : 18

**PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire rappelle la définition d'un emploi permanent : c'est un emploi qui répond à l'activité normale et habituelle d'un service (les salariés sont fonctionnaires).

Alors qu'un emploi non permanent répond à un besoin temporaire et saisonnier (les salariés sont contractuels).

En l'occurrence il s'agit ici de :

- l'emploi d'ATSEM vacant depuis la mutation (23/03/2018) dans un autre service de l'ATSEM titulaire. Poste remplacé jusqu'à présent par un contrat aidé.
- l'emploi d'animatrice/Directrice. Emploi à pérenniser compte tenu des besoins en personnel du centre de loisirs le mercredi (3 agents sont nécessaires en permanence toute la journée) ainsi que pendant les vacances scolaires (renfort de l'équipe de 1 à 3 saisonniers selon les périodes).

Le 01/09/2020, la commune a recruté en contrat aidé un agent pour exercer, à raison de 25 h 00 par semaine (temps annualisé) :

- ✓ les fonctions d'ATSEM le matin uniquement
- ✓ l'interclasse tous les jours
- ✓ la garderie le matin 1 X par semaine
- ✓ le ménage des parties communes de l'école maternelle 3 X par semaine.

Cet agent est titulaire du BAFA.

Dans le cadre de son contrat aidé l'agent a suivi une formation diplômante (BAFD) pour lui permettre d'exercer les fonctions de directrice de centre de loisirs. La formation a été financée par la commune. Ce contrat arrive à échéance le 31/08/2022.

Le Maire propose de recruter cet agent à temps complet à compter du 01/09/2022 au grade d'Adjoint d'animation afin d'exercer les missions suivantes :

- ATSEM le matin uniquement
- garderie le matin
- animatrice le mercredi et ou pendant les vacances scolaires
- remplacement de la Directrice du centre de loisirs pendant ses congés (maladie et autres)

**AR Prefecture**

017-211700919-20220630-2022063001-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- crée un emploi permanent d'Adjoint d'Animation à temps complet (35 h 00 p/s – temps annualisé) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- dit que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget
- met à jour le tableau des effectifs :

AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET (35 H 00 p/s)	EFFECTIF	
	BUDGETAIRE	POURVU
directeur général des services	1	1
attaché	2	0
rédacteur	1	0
agent de maîtrise principal 1ère classe	1	1
adjoint administratif principal 1ère classe	1	1
adjoint administratif principal 2ème classe	1	1
adjoint administratif	1	1
adjoint technique principal 1ère classe	2	2
ATSEM principal 1ère classe	1	1
adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1
adjoint technique principal 2ème classe	6	6
adjoint technique	1	1
adjoint d'animation	2	2
	<b>21</b>	<b>18</b>
	EFFECTIF	
AGENTS TITULAIRES A TEMPS INCOMPLET	BUDGETAIRE	POURVU
adjoint technique   30 h 00	1	1
	1	1
	EFFECTIF	
AGENT NON TITULAIRE	BUDGETAIRE	POURVU
accompagnatrice enfnts handicapés   3 h 00 p/s	2	2
	2	2

Extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Jerémy BOISSEAU